

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 05348

Numéro SIREN : 813 773 710

Nom ou dénomination : 3BA FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/009869

3BA FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 59 Chemin du Moulin Carron, 69570 DARDILLY
813 773 710 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le trente novembre,
A quinze heures,

Les associés de la société 3BA FRANCE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 59 Chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY, sur convocation faite par lettre simple.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marco BELLEI, en sa qualité de Président de la Société.

.....*Marco Bellei*..... est désigné comme secrétaire.

la société AUDIT EUROPE COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est*Audit Europe Commissariat*.....

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 200 actions sur les 200 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,

3BA FRANCE SAS
59 CHEMIN DU MOULIN CARRON
69570 DARDILLY
P.I. 19813773710
SIRET 81377371000013

3BA FRANCE SAS
59 CHEMIN DU MOULIN CARON
69570 OMBRELLY
P.L. 198 13 7 3 7 1 0
SIRET 81377371000013

DEUXIEME RESOLUTION

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstruire les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 novembre 2020 qui a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

PREMIERE RESOLUTION

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président

- Lecture du rapport du Président
- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

- le rapport du Président
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

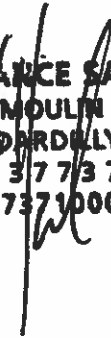
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Marco BELLEI

Le secrétaire


3BA FRANCE SAS
59 CHEMIN DU MOULIN CARRON
69570 DARDILLY
P.I. 19813773710
SIRET 81377371000013


3BA FRANCE SAS
59 CHEMIN DU MOULIN CARRON
69570 DARDILLY
P.I. 19813773710
SIRET 81377371000013